



NUMÉRO 2402-1252

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 16 avril 2024 à 18h35, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
Mme Joanie Roy

Sont absents :

M. Marc Lessard, M. Jean-François Giguère

M. Marc Lessard et M. Jean-François Giguère sont absents à l'ouverture de la séance. Ils se joignent à celle-ci au point 3 à 18h41.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2404-1252-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Messieurs Marc Lessard et Jean-François Giguère se joignent à la séance.

3. Résultat des demandes de soumissions pour les travaux au Moulin des Fermes

CONDIRÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction de la terrasse au Moulin des Fermes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu qu'une seule soumission sur les trois demandées :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Les Constructions G.B.M.	73 280, 00 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONDIRÉRANT QUE les membres du Conseil ont discuté avec un des propriétaires afin de vérifier le juste prix des travaux ;

2404-1252-3

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Les Constructions G.B.M.* au coût de 73 280, 00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

5. Levée de l'assemblée

2404-1252-5

À 19h40, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière